

Ce document confirme
à l'original -
le 20/06/2025

«AB CONSEIL INVEST»

SAS au capital de 2500 euros

Siège social : 7bis rue de Chartres 78610 LE PERRY EN YVELINES
RCS VERSAILLES 804 411 676

Assemblée Générale

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 20/06/2025

Les actionnaires de la SAS AB CONSEIL INVEST se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par le Président(e).

Les actionnaires possédant la totalité des actions représentant la totalité du capital, l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions conformément aux dispositions prévues aux statuts.

L'assemblée est présidée par **Mme. Alix BOROT**, qui rappelle que l'assemblée aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Donner son accord pour la modification de l'objet social qui devient :

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'audit patrimonial des personnes physiques et morales,
- le conseil en gestion de patrimoine,
- le courtage en opération de banque et en service de paiement
- le conseil pour la gestion et les affaires,
- le conseil en investissements financiers,
- le conseil en investissement immobilier,
- la vente de prestations de conseil en tous secteurs,
- la vente de prestations commerciales en tous secteurs
- le démarchage bancaire et financier,
- le courtage et l'intermédiation en assurance,
- la transaction sur immeubles et fonds de commerce,
- le négoce, le courtage de tous produits et services,
- l'acquisition, la propriété, l'administration et la gestion de participations dans toutes sociétés et autres personnes morales,
- L'exploitation d'une ou plusieurs agences immobilières
- la formation
- l'organisation de conférences
- l'organisation de séminaires

- Donner son agrément pour la mise à jour des statuts.

La discussion est ouverte, diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, les questions de l'ordre du jour sont mises successivement aux voix.

RESOLUTION

La collectivité des actionnaires donne son agrément pour la modification de l'objet social qui devient :

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'audit patrimonial des personnes physiques et morales,
 - le conseil en gestion de patrimoine,
 - le courtage en opération de banque et en service de paiement
 - le conseil pour la gestion et les affaires,
 - le conseil en investissements financiers,
 - le conseil en investissement immobilier,
 - la vente de prestations de conseil en tous secteurs,
 - la vente de prestations commerciales en tous secteurs
 - le démarchage bancaire et financier,
 - le courtage et l'intermédiation en assurance,
 - la transaction sur immeubles et fonds de commerce,
 - le négoce, le courtage de tous produits et services,
 - l'acquisition, la propriété, l'administration et la gestion de participations dans toutes sociétés et autres personnes morales,
 - L'exploitation d'une ou plusieurs agences immobilières
 - la formation
 - l'organisation de conférences
 - l'organisation de séminaires
-

RESOLUTION ACCEPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION

- La collectivité des actionnaires donne son agrément pour la mise a jours des statuts.

RESOLUTION ACCEPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10 heures.

De tous ce dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les actionnaires présents.

